

### DECISION N° DC-250203-0011 (Commande Publique)

### **Appel Offres Ouvert**

### Marché N° 2024-FCS-12

### FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les dispositions des articles L.
   2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 et les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation N° 2024-FCS-12 ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 13 janvier 2025 ;
- Considérant que les actes d'engagements doivent être signés par le représentant légal de la collectivité puis transmis au contrôle de légalité afin d'être rendus exécutoires;

### DÉCIDE,

Article 1. De signer les actes d'engagement visés ci-après :

LOTS À BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRES				
	LOT	Attributaire	Adresse	Montant annuel € HT Maximum
01	Substrats	LES GAZONS DE FRANCE	Route d'Arnage 72230 Ruaudin	1 500,00 €
02	Semences	LES GAZONS DE FRANCE	Route d'Arnage 72230 Ruaudin	2 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	LES GAZONS DE FRANCE	Route d'Arnage 72230 Ruaudin	3 500,00 €

LOTS À MARCHES SUBSEQUENTS MULTI-ATTRIBUTAIRES				
	LOT	Attributaires	Adresse	Montant annuel € HT Maximum
03	Nutrition	LES GAZONS DE FRANCE & SOUFFLET VIGNE	Route d'Arnage 72230 Ruaudin Route Nationale 6 69400 Limas	6 500,00 €
05	Accessoires de plantation	SO VERT ENVIRONNEMENT & MAISAGRI	5 rue caroline aigle 31570 Sainte Foy d'Aigrefeuille 579 route De Beaumont 82700 Cordes- Tolosannes	10 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	LES GAZONS DE FRANCE & FRANCE BONHOMME	Rte d'Arnage 72230 Ruaudin 3 rue Denis Papin 37300 Joue-Les-Tours	25 000,00 €

- Article 2. De déclarer les lots 6, 7 et 13 infructueux en l'absence d'offre ou d'offre régulière.
- **Article 3.** De déclarer les lots 8, 9, 11 et 12, à Marchés Subséquents multi attributaires, sans suite au motif d'un manque de concurrence.
- Article 4. De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- **Article 5.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 03 février 2025



Raphaël BERNARDIN

Parc Georges Spénale - 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe Tél.: 05.63.40.22.00 / Fax: 05.63.40.23.30 / Email: mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Décision

Délai et recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT1-CC



### **ACTE D'ENGAGEMENT**

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

LOT N°: 1

**NOTIFIE LE:** 

### **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville
Parc Georges Spénale
81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
€	Prix	Prix unitaires
ᆵ	Variantes	Défini par lot
ΗΉ	PSE	Sans
<b>(£</b> ]3	Avance	Sans
0,0	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans

### **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur ! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur ! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Objet	
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	
5 - Prix	
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur ! Signet non défini.
7 - Paiement	Erreur ! Signet non défini.
8 - Nomenclature(s)	Erreur ! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS E	
PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.
	<u> </u>

### 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

### 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

### 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	LUC BOURIGAULT
Agissant en qualité de	DIRECTEUR OPERATIONNEL

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	
⊠ engage la sociétél	LES GAZONS DE FRANCE sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale	LES GAZONS DE FRANCE
Adresse	882 ROUTE D'ARNAGE 72230 RUAUDIN
Courriel	contact@lgdf.fr
Numéro de téléphone	02 43 75 70 58
Numéro de SIRET	784 900 235 00069
Code APE	4621z
Numéro de TVA intracommunautaire	
☐ Le mandataire (Candidat	groupé),
M / Mme	
Agissant en qualité de	
désigné mandataire :	
☐ du groupement soli	daire
☐ solidaire du grouper	nent conjoint
☐ non solidaire du gro	upement conjoint
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .1.....

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

### 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

### · Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
08	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

### 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

### 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

### Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

 and an groupe ment, to parement est encotae car :
un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

### 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A RUAUDIN Le 06/11/24

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

LUC BOURIGAULT

Signature numérique de LUC BOURIGAULT Date : 2024.11.06 12:03:57

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Saint Sulpice la pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

### NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	sie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :
Пап	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
_	
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et d	evant être exécutée par : en qualité de :
	membre d'un groupement d'entreprise
	sous-traitant
	Α
	Le
	Signature

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

### ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2024

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT2-CC



### **ACTE D'ENGAGEMENT**

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

LOT N°: 2

**NOTIFIE LE:** 

### **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE Tél : 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT					
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS			
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert			
	Type de contrat	Accord-cadre			
€	Prix	Prix unitaires			
ᆵ	Variantes	Défini par lot			
ΗΉ	PSE	Sans			
<b>(£</b> ]3	Avance	Sans			
0,0	Clause sociale	Sans			
	Clauses environnementales	Sans			

### **SOMMAIRE**

Erreur ! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
6
6
6
Erreur ! Signet non défini.
RÉPARTITION DES
Erreur ! Signet non défini.

### 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

### 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

### 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	LUC BOURIGAULT
Agissant en qualité de	DIRECTEUR OPERATIONNEL

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				
Courriel				
Numéro de téléphone				
Numéro de SIRET				
Code APE				
Numéro de TVA intracommunautaire				
⊠ engage la sociétél	LES GAZONS DE FRANCE sur la base de son offre ;			
Nom commercial et dénomination sociale	LES GAZONS DE FRANCE			
Adresse	882 ROUTE D'ARNAGE 72230 RUAUDIN			
Courriel	contact@lgdf.fr			
Numéro de téléphone	02 43 75 70 58			
Numéro de SIRET	784 900 235 00069			
Code APE	4621z			
Numéro de TVA intracommunautaire				
☐ Le mandataire (Candidat	groupé),			
M / Mme				
Agissant en qualité de				
désigné mandataire :				
☐ du groupement solidaire				
☐ solidaire du groupement conjoint				
□ non solidaire du groupement conjoint				
Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .2.....

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11 - Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

### 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

### · Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
08	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

### 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

### 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

### Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

 and an groupe ment, to parement est encotae car :
un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

### 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A RUAUDIN Le 06/11/24

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

**LUC** BOURIGAULT Date: 2024.11.06 12:10:06 +01'00'

Signature numérique de **LUC BOURIGAULT** 

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Saint Sulpice la Pointe Le <sub>03/02/2025</sub>

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

### NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	sie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :
Пап	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
_	
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et d	evant être exécutée par : en qualité de :
	membre d'un groupement d'entreprise
	sous-traitant
	Α
	Le
	Signature

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

### ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC



### **ACTE D'ENGAGEMENT**

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

**LOT N°: 3 - NUTRITION** 

**NOTIFIE LE:** 

### **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville
Parc Georges Spénale
81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

	L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT				
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS			
$\bigcirc$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert			
	Type de contrat	Accord-cadre			
€	Prix	Prix unitaires			
<u> </u>	Variantes	Défini par lot			
TIT	PSE	Sans			
( <u>\$</u> }	Avance	Sans			
(	Clause sociale	Sans			
	Clauses environnementales	Sans			

### **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur ! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	6
5 - Prix	Erreur ! Signet non défini.
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur! Signet non défini.
7 - Paiement	Erreur ! Signet non défini.
8 - Nomenclature(s)	Erreur ! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET F	RÉPARTITION DES
PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.

### 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

### 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

### 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	LUC BOURIGAULT
Agissant en qualité de	DIRECTEUR OPERATIONNEL

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				
Courriel				
Numéro de téléphone				
Numéro de SIRET				
Code APE				
Numéro de TVA intracommunautaire				
⊠ engage la société	LES GAZONS DE FRANCE sur la base de son offre ;			
Nom commercial et dénomination sociale	LES GAZONS DE FRANCE			
Adresse	882 ROUTE D'ARNAGE 72230 RUAUDIN			
Courriel	contact@lgdf.fr			
Numéro de téléphone	02 43 75 70 58			
Numéro de SIRET	784 900 235 00069			
Code APE	4621z			
Numéro de TVA intracommunautaire				
☐ Le mandataire (Candidat	groupé),			
M / Mme				
Agissant en qualité de				
désigné mandataire :				
☐ du groupement solidaire				
□ solidaire du groupement conjoint				
☐ non solidaire du groupement conjoint				
Nom commercial et dénomination sociale				
Adresse				

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .3......

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

### 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

### · Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
80	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

### 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

### 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

### Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

### 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A RUAUDIN Le 06/11/24

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

LUC BOURIGAULT

Signature numérique de LUC BOURIGAULT

Date: 2024.11.06 12:10:06

+01'00'

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A St Sulpice la pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

### NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	A
et de	evant être exécutée par : en qualité de :  membre d'un groupement d'entreprise
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
*	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
	ie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de : La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

# Page 11 sur 11

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Prestations concernées Montant HT Taux Montant TTC TVA						Totaliv
Désignation de l'entreprise	Dénomination sociale : SIRET :					

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC



### **ACTE D'ENGAGEMENT**

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

CONTRAT N°: | 2 0 2 4 - F C S - 1 | 2 |

LOT N°: 3 NUTRITION

**NOTIFIE LE:** 

### COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT			
3	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS	
$\bigcirc$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert	
	Type de contrat	Accord-cadre	
€	Prix	Prix unitaires	
크는	Variantes	Défini par lot	
<del> </del>	PSE	Sans	
(E3)	Avance	Sans	
) o†	Clause sociale	Sans	
<b>(1)</b>	Clauses environnementales	Sans	

Envoyé en préfecture le 11/02/2025 Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

# **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	4
3 - Identification du co-contractant	
4.1 - Objet	
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	
5 - Prix	, 7
6 - Durée de l'accord-cadre	7
7 - Paiement	
8 - Nomenclature(s)	8
ANNEXE Nº 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES	
PRESTATIONS	11

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

# 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation	
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire	
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire	
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires	
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire	
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires	
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire	
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires	
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires	
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires	
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires	
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires	
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires	
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire	

# 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

# 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☑ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	GOUY EMMANUEL
Agissant en qualité de	Directeur activité EV

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 4 sur 11

Envoyé en préfecture le 11/02/2025 Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

UFFLET VIGNE. sur la base de son offre ;			
SOUFFLET VIGNE			
Le Pont Rouge – CS20125 - LIMAS			
marches.publics@invivo-group.com			
04 74 65 31 04			
623 780 178 00033			
47675Z Commerce de gros de produits chimiques			
FR56623780178			
□ Le mandataire (Candidat groupé),			
groupé),			
groupé),			
groupé),			
groupé),			
groupé),			
daire			
daire ment conjoint			

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .....3.......

# 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

# 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11 - Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025 Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

## 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le catalogue du fournisseur, auquel sera appliqué un rabais de .......30 %1.

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

#### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### · Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00€
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00€
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
80	Arbres et arbustes	25 000,00€
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00€
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00€
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

# 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

# 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

En o	cas de groupement, le paiement est effectué sur :
	un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
	les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

# 8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

# **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Limas Le 07/11/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

SOUTTLET VICNE
Le Pont Rouge - S 20125 LIMAS
69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex
Tel. 04 74 65 31 04
Siret : 623 780 178 00033

# ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A St Sulpice la pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

# NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :			
	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :			
	***************************************			
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :			
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :			
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :			
et devant être exécutée par : en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise				
	sous-traitant Sous-traitant			
	A Le			
	Signature			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Totaux

Publié le

ID: 081-218102713-20250203-MP2024FCS12LOT3-CC

Page 11 sur 11

# Montant TTC ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS Taux TVA Montant HT Prestations concernées SIRET:.....Code APE..... Désignation de l'entreprise N° TVA intracommunautaire : Adresse : Dénomination sociale : Dénomination sociale : Dénomination sociale : Dénomination sociale Adresse: Adresse: Adresse:

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025





# **ACTE D'ENGAGEMENT**

# ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET **AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS**

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

LOT N°: 4

**NOTIFIE LE:** 

# **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE Tél: 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
€	Prix	Prix unitaires
크는	Variantes	Défini par lot
ΪΪ	PSE	Sans
<b>E</b>	Avance	Sans
)0	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans

# **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur ! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Objet	
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	6
5 - Prix	
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur ! Signet non défini.
7 - Paiement	Erreur ! Signet non défini.
8 - Nomenclature(s)	Erreur ! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉF	PARTITION DES
PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.

# 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

# 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

# 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	LUC BOURIGAULT
Agissant en qualité de	DIRECTEUR OPERATIONNEL

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale			
Adresse			
Courriel			
Numéro de téléphone			
Numéro de SIRET			
Code APE			
Numéro de TVA intracommunautaire			
⊠ engage la société	LES GAZONS DE FRANCE sur la base de son offre ;		
Nom commercial et dénomination sociale	LES GAZONS DE FRANCE		
Adresse	882 ROUTE D'ARNAGE 72230 RUAUDIN		
Courriel	contact@lgdf.fr		
Numéro de téléphone	02 43 75 70 58		
Numéro de SIRET	784 900 235 00069		
Code APE	4621z		
Numéro de TVA intracommunautaire			
☐ Le mandataire (Candidat groupé),			
M / Mme			
Agissant en qualité de			
désigné mandataire :			
☐ du groupement solidaire			
☐ solidaire du groupement conjoint			
□ non solidaire du groupement conjoint			
Nom commercial et dénomination sociale			
Adresse			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .4.....

# 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10 - Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

# 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats 1 500,00	
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation 10 000,00 €	
06	Plantes pour fleurissement aérien estival 3 500,00 €	
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival 20 000,00 €	
08	Arbres et arbustes 25 000,00 €	
09	Vivaces en godet anti-chignon 18 000,00 €	
10	Aménagements extérieurs 25 000,00 €	
11	Murs végétaux 24 000,00 €	
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers 3 500,00 €	

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

# 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

# 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

# Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

# 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

# **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A RUAUDIN Le 06/11/24

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Signature numérique de LUC BOURIGAULT
Date: 2024.11.06
12:15:58 +01'00'

# ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A St Sulpice la Pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

# NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	ile délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :
liaii	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
_	
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et d	evant être exécutée par : en qualité de :
	membre d'un groupement d'entreprise
	sous-traitant
	Α
	Le
	Signature

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11

Reçu en préfecture le 12/02/2025

ublié le 12/02/2024

ID: 081-218102713-20250203-M2024FCS12LOT5B-CC



# **ACTE D'ENGAGEMENT**

# ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

**LOT N°: 05** 

**NOTIFIE LE:** 

# **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville
Parc Georges Spénale
81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT				
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS		
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert		
	Type de contrat	Accord-cadre		
€	Prix	Prix unitaires		
量	Variantes	Défini par lot		
ΪΪ	PSE	Sans		
( <u>\$</u> }	Avance	Sans		
000	Clause sociale	Sans		
	Clauses environnementales	Sans		

# **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur ! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur ! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	6
5 - Prix	Erreur ! Signet non défini.
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur ! Signet non défini.
7 - Paiement	Erreur ! Signet non défini.
8 - Nomenclature(s)	Erreur ! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET R	ÉPARTITION DES
PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.

# 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

# 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

# 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat ir	ndividuel),
M / Mme	
Agissant en qualité de	
☐ m'engage sur la base de	mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		
Courriel		
Numéro de téléphone		
Numéro de SIRET		
Code APE		
Numéro de TVA intracommunautaire		
⊠ Engage la sociétéMAIS	SAGRI sur la base de son offre ;	
Nom commercial et dénomination sociale	SAS MAISAGRI	
Adresse	579 ROUTE DE BEAUMONT, 82700 CORDES TOLOSANNES	
Courriel	jroumagnac@arterris.fr	
Numéro de téléphone	0616240215	
Numéro de SIRET	334629706001632	
Code APE	4621Z	
Numéro de TVA intracommunautaire	FR46334629706	
☐ Le mandataire (Candidat	groupé)	
	g: 54p5),	
M / Mme		
Agissant en qualité de		
désigné mandataire :		
☐ du groupement solidaire		
☐ solidaire du groupement conjoint		
☐ non solidaire du groupement conjoint		
Nom commercial et		
dénomination sociale		
Adresse		

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : ..05......

# 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10 - Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

# 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

#### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
80	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

# 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

# 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

# Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

# 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

# **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

À Saint-Alban, 31140 Le 08/11/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Signé électroniquement par : JEROME ROUMAGNAC Le 12/11/2024 à 09:57

# ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A St Sulpice la Pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

# **NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

	sie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :
III	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
_	
1	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
-	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
ot d	······en qualité de :
Et u	membre d'un groupement d'entreprise
	sous-traitant
	A Le
	LG
	Signature

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

# Page 11 sur 11

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale :  SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

Signé électroniquement par : JEROME ROUMAGNAC Le 12/11/2024 à 09:57

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID: 081-218102713-20250203-M2024FCS12LOT5B-CC



# **ACTE D'ENGAGEMENT**

# ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET **AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS**

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

LOT N°: 5

**NOTIFIE LE:** 

# **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
€	Prix	Prix unitaires
量片	Variantes	Défini par lot
ΪΪ	PSE	Sans
( <u>\$</u> ;}	Avance	Sans
0	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans

# **SOMMAIRE**

Erreur! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
6
6
6
Erreur! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur ! Signet non défini.
Erreur! Signet non défini.
RÉPARTITION DES
Erreur! Signet non défini.

# 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

# 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

# 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),			
M / Mme			
Agissant en qualité de			
☐ m'engage sur la base de	mon offre et pour mon propre compte ;		

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12

Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		
Courriel		
Numéro de téléphone		
Numéro de SIRET		
Code APE		
Numéro de TVA intracommunautaire		
☑ engage la société	sur la base de son offre ;	
Nom commercial et dénomination sociale	SO VERT ENVIRONNEMENT	
Adresse	5 Rue Caroline Aigle 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	
Courriel	contact@so-vert.com	
Numéro de téléphone	05 34 50 40 56 / 06 20 22 24 37	
Numéro de SIRET	524 540 598 000 66	
Code APE	46902	
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 21 524 540 598	
☐ Le mandataire (Candidat	aroupé).	
·		
M / Mme		
Agissant en qualité de		
désigné mandataire :		
☐ du groupement solidaire		
☐ solidaire du groupement conjoint		
☐ non solidaire du groupement conjoint		
Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n°: 5

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

## 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le catalogue du fournisseur, auquel sera appliqué un rabais de 20 %.

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

#### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
80	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

## 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

## 7 - Paiement

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 7 sur 11

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

## Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

En d	cas de groupement, le paiement est effectué sur :
	un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
	les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

## **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Toulouse Le 05/11/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

CYRILLE LOIR ID

Signature numérique de CYRILLE LOIR ID Date: 2024.11.08 09:42:16 +01'00'

## ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A St Sulpice la pointe Le 03/02/2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

ornac Cy

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

## NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	sie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :
Пап	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
_	
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
et d	evant être exécutée par : en qualité de :
	membre d'un groupement d'entreprise
	sous-traitant
	Α
	Le
	Signature

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID: 081-218102713-20250203-2024FCS12LOT10-CC



## **ACTE D'ENGAGEMENT**

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

**LOT N°: 10** 

**Aménagements Extérieurs** 

**NOTIFIE LE:** 

### **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

	L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT			
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS		
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert		
	Type de contrat	Accord-cadre		
€	Prix	Prix unitaires		
크는	Variantes	Défini par lot		
ΗĦ	PSE	Sans		
( <u>\$</u> ;}	Avance	Sans		
000	Clause sociale	Sans		
	Clauses environnementales	Sans		

## **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur ! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur ! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur ! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur ! Signet non défini.
4.1 - Objet	
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	
5 - Prix	
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur ! Signet non défini.
7 - Paiement	
8 - Nomenclature(s)	Erreur ! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET	
PRESTATIONS	
	9

## 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation	
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire	
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire	
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires	
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire	
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires	
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire	
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires	
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires	
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires	
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires	
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires	
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires	
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire	

## 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

## 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M	Edouard CHABERT	
Agissant en qualité de	Directeur Commercial Grands Comptes	

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		
Courriel		
Numéro de téléphone		
Numéro de SIRET		
Code APE		
Numéro de TVA intracommunautaire		
⊠ engage la société FRAN	S BONHOMME sur la base de son offre ;	
Nom commercial et dénomination sociale	FRANS BONHOMME	
Adresse	ZI n°1 - 3 rue Denis Papin - CS 10238 - 37302 Joué-lès-Tours Cedex	
Courriel	beatrice.selo@groupe-fb.com & bouchra.elataoui@groupe-fb.com	
Numéro de téléphone	07 86 56 17 11 & 06 02 05 34 89	
Numéro de SIRET	383 706 397 00049	
Code APE	4673A	
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 27 383706397	
☐ Le mandataire (Candidat	groupé),	
M / Mme		
Agissant en qualité de		
Agissailt eil quailte de		
désigné mandataire :		
☐ du groupement solidaire		
☐ solidaire du groupement conjoint		
☐ non solidaire du groupement conjoint		
Nom commercial et dénomination sociale		

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n°: 10

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10
- Lot 11
- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

## 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le catalogue du fournisseur, auquel sera appliqué un rabais de 45 %¹ sur les familles 23 Aménagement Paysager et Agricole et les familles 30 Revêtements de Chaussée et Mobiliers Urbains.

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

#### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### • Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
08	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

## 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

## 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

## Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

## **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

## ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

## NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	Le
	Α
et de	evant être exécutée par : en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
	ie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de : La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

12/02/2025





## **ACTE D'ENGAGEMENT**

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

## FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET **AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS**

**CONTRAT N°:** | 2 | 0 | 2 | 4 | - | F | C | S | - | 1 | 2 |

LOT N°:

**NOTIFIE LE:** 

## **COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE**

Hôtel de Ville Parc Georges Spénale 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Tél: 0563402331

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT			
	Objet	FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS	
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert	
	Type de contrat	Accord-cadre	
€	Prix	Prix unitaires	
크는	Variantes	Défini par lot	
ΪΪ	PSE	Sans	
<b>(£</b> ]3	Avance	Sans	
)0	Clause sociale	Sans	
	Clauses environnementales	Sans	

## **SOMMAIRE**

1 - Préambule : Liste des lots	Erreur! Signet non défini.
2 - Identification de l'acheteur	Erreur! Signet non défini.
3 - Identification du co-contractant	Erreur! Signet non défini.
4 - Dispositions générales	Erreur! Signet non défini.
4.1 - Objet	
4.2 - Mode de passation	
4.3 - Forme de contrat	
5 - Prix	
6 - Durée de l'accord-cadre	Erreur! Signet non défini.
7 - Paiement	
8 - Nomenclature(s)	Erreur! Signet non défini.
9 - Signature	
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET	RÉPARTITION DES
PRESTATIONS	Erreur ! Signet non défini.
PRESTATIONS	Erreur! Signet non défir

## 1 - Préambule : Liste des lots

Lots	Désignation
01	Substrats à bons de commande, mono-attributaire
02	Semences à bons de commande, mono-attributaire
03	Nutrition à marchés subséquents, multi-attributaires
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives à bons de commande, mono-attributaire
05	Accessoires de plantation à marchés subséquents, multi-attributaires
06	Plantes pour fleurissement aérien estival à bons de commande, mono-attributaire
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival à marchés subséquents, multi-attributaires
08	Arbres et arbustes à marchés subséquents, multi-attributaires
09	Vivaces en godet anti-chignon à marchés subséquents, multi-attributaires
10	Aménagements extérieurs à marchés subséquents, multi-attributaires
11	Murs végétaux à marchés subséquents, multi-attributaires
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté à marchés subséquents, multi-attributaires
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers à bons de commande, mono-attributaire

## 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Ordonnateur: Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

## 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° 2024-FCS-12 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

□ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	LUC BOURIGAULT
Agissant en qualité de	DIRECTEUR OPERATIONNEL

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		
Courriel		
Numéro de téléphone		
Numéro de SIRET		
Code APE		
Numéro de TVA intracommunautaire		
⊠ engage la société	LES GAZONS DE FRANCE sur la base de son offre ;	
Nom commercial et dénomination sociale	LES GAZONS DE FRANCE	
Adresse	882 ROUTE D'ARNAGE 72230 RUAUDIN	
Courriel	contact@lgdf.fr	
Numéro de téléphone	02 43 75 70 58	
Numéro de SIRET	784 900 235 00069	
Code APE	4621z	
Numéro de TVA intracommunautaire		
☐ Le mandataire (Candidat	groupé),	
M / Mme		
Agissant en qualité de		
désigné mandataire :		
☐ du groupement solidaire		
☐ solidaire du groupement conjoint		
□ non solidaire du groupement conjoint		
Nom commercial et dénomination sociale		
Adresse		

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 5 sur 11

Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### 4.1 - Objet

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de produits horticoles et d'aménagements des espaces verts (y compris terrains de sport) pour le Service Cadre de Vie de la Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe.

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 13 lots.

La présente offre concerne le lot n° : .10......

### 4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

#### 4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il a pour objet de définir les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents, pour les prestations suivantes :

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires pour des lots suivants :

- Lot 3
- Lot 5
- Lot 7
- Lot 8
- Lot 9
- Lot 10 - Lot 11

- Lot 12

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin qui sera anticipée par la collectivité

Cet accord-cadre fixe de plus toutes les conditions d'exécution des prestations suivantes exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande :

Les lots 1, 2, 4, 6 et 13 seront attribués à un seul opérateur économique.

## 5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

Les candidats proposeront une remise sur leur tarif public de leur catalogue

#### Lots à Bons de commande :

Les prix indiqués par le candidat deviennent contractuels dès la notification de l'accord cadre. L'offre de prix est définitive. Ainsi, chaque titulaire référencé devra les respecter tout au long de la durée de l'accord cadre.

#### Lots à marchés subséquents :

L'offre de prix remise par le candidat dans l'accord-cadre est une offre indicative. Les prix de l'offre indicative seront appelés « prix plafonds de l'accord cadre ». De fait, les prix indiqués dans les marchés subséquents ne sauraient être supérieurs aux « prix plafonds de l'accord cadre ».

Lors des remises en concurrence, les titulaires s'engagent à présenter des offres financières au moins aussi avantageuses que les offres présentées lors de la passation de l'accord cadre.

Par conséquent, les prix de l'accord-cadre pourront être modifiés à la baisse lors de chaque remise en concurrence.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lots	Désignation	Maximum HT
01	Substrats	1 500,00 €
02	Semences	2 500,00 €
03	Nutrition	6 500,00 €
04	Peinture de traçage pour surfaces sportives	3 500,00 €
05	Accessoires de plantation	10 000,00 €
06	Plantes pour fleurissement aérien estival	3 500,00 €
07	Plantes à massifs pour fleurissement estival	20 000,00 €
08	Arbres et arbustes	25 000,00 €
09	Vivaces en godet anti-chignon	18 000,00 €
10	Aménagements extérieurs	25 000,00 €
11	Murs végétaux	24 000,00 €
12	Plantation mécanisée de bulbes Automne et Eté	18 000,00 €
13	Fourniture, entretien et animation de ruchers	3 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

## 6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre, des marchés subséquents et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Proposition de rabais par famille de produit possible. Ajouter autant de ligne que nécessaire

## 7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

## Joindre le(s) RIB signé(s) électroniquement

Tout changement de RIB en cours de marché sera soumis à la signature électronique du nouveau RIB de la part du représentant du titulaire apte à engager la société ou le groupement (pouvoir de signature).

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 8 - Nomenclature(s)

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
03121000-5	Produits horticoles
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
39293400-6	Pelouse artificielle
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
03120000-8	Produits horticoles et produits de pépinières
77900000-9	Services liés à l'apiculture

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 8 sur 11

## **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A RUAUDIN Le 06/11/24

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

## ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 9 sur 11

## NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	sie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de tissement de créance de :				
Пап	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :				
	La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :				
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :				
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :				
et d	evant être exécutée par : en qualité de :				
	membre d'un groupement d'entreprise				
	sous-traitant				
	Α				
	Le				
Signature					

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 10 sur 11

## ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :				
Dénomination sociale : SIRET :				
	Totaux			

AE | Consultation n°: 2024-FCS-12 Page 11 sur 11